



# SPEDIDAM

les droits des artistes-interprètes



Etude réalisée par le cabinet Idée Europe.

## Les activités et rémunérations des artistes interprètes de la musique

Enquête 2010 - Synthèse

### INTRODUCTION

L'an dernier, la SPEDIDAM s'est engagée dans la construction d'un outil de suivi de la profession des artistes interprètes de la musique, inexistant jusqu'à présent. Cette étude reconduite cette année auprès des ayants-droit, associés ou non de la SPEDIDAM, permet de présenter des statistiques et de mettre en perspective l'évolution des revenus de la profession entre 2007 et 2008.

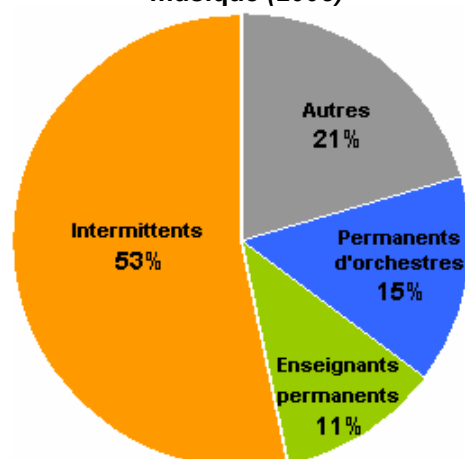
L'étude 2010 repose sur un questionnaire adressé par téléphone à 150 personnes retenues selon la méthode des quotas. Voici les principales caractéristiques de l'échantillon, également appelé panel :

- 60% sont domiciliés en Ile de France
- 80% hommes / 20% femmes
- 50% sont intermittents du spectacle

L'objectif pour les années à venir est de stabiliser un échantillon d'environ 150 personnes. La volatilité des revenus, et l'instabilité des activités de la profession nécessitent en effet de travailler sur un panel fixe, et de comparer chaque année des données relatives aux mêmes personnes.

### Les 4 profils étudiés dans l'enquête précédente servent toujours de base de travail

Répartition du panel selon les 4 profils d'artistes interprètes de la musique (2008)



**Les Permanents d'orchestres ou de chœurs :** Musiciens ou chanteurs titulaires ou en CDI dans des orchestres ou des chœurs permanents.

**Les Intermittents :** Intermittents du spectacle (annexe X de l'assurance chômage) qui perçoivent les indemnités ARE (Allocation de retour à l'emploi). Les activités de techniciens du spectacle sont considérées comme des activités extra-musicales.

**Les Enseignants permanents :** Enseignants titulaires ou en CDI dans des écoles publiques ou privées. Les autres profils peuvent également avoir des activités ponctuelles d'enseignement.

**Le profil « Autres » :** Catégorie regroupant ceux qui ne correspondent à aucune des définitions précédentes. Ils n'ont aucun contrat stable dans leurs activités musicales.

14% des personnes interrogées ont changé de profil entre 2007 et 2008, bien que la répartition générale reste stable.

### Les artistes interprètes de la musique soutiennent la nécessité d'une telle étude

L'avis des artistes interprètes de la musique sur cette enquête :

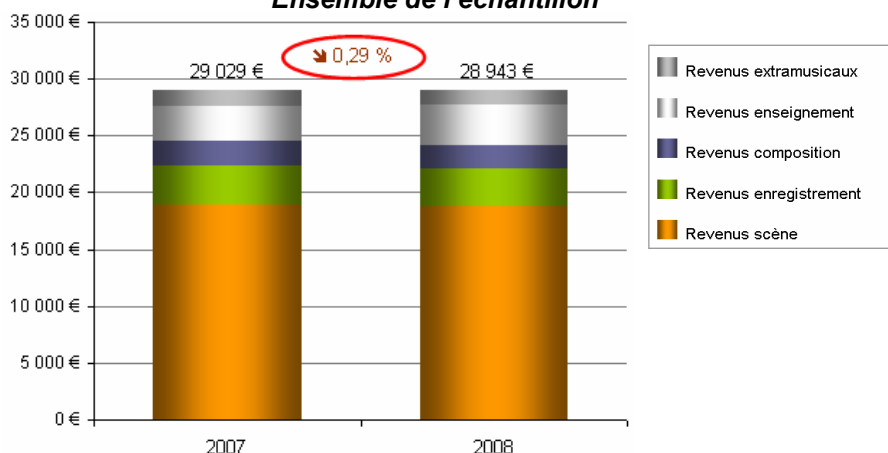
Elle est utile ou nécessaire pour défendre la profession	87,9 %
Sans opinion	5,4%

Près de 90% des personnes interrogées soulignent l'utilité de statistiques régulières sur la profession.

# ORIGINE DES REVENUS ET RÉMUNÉRATIONS AU CACHET

## Sources de revenus des artistes interprètes de la musique

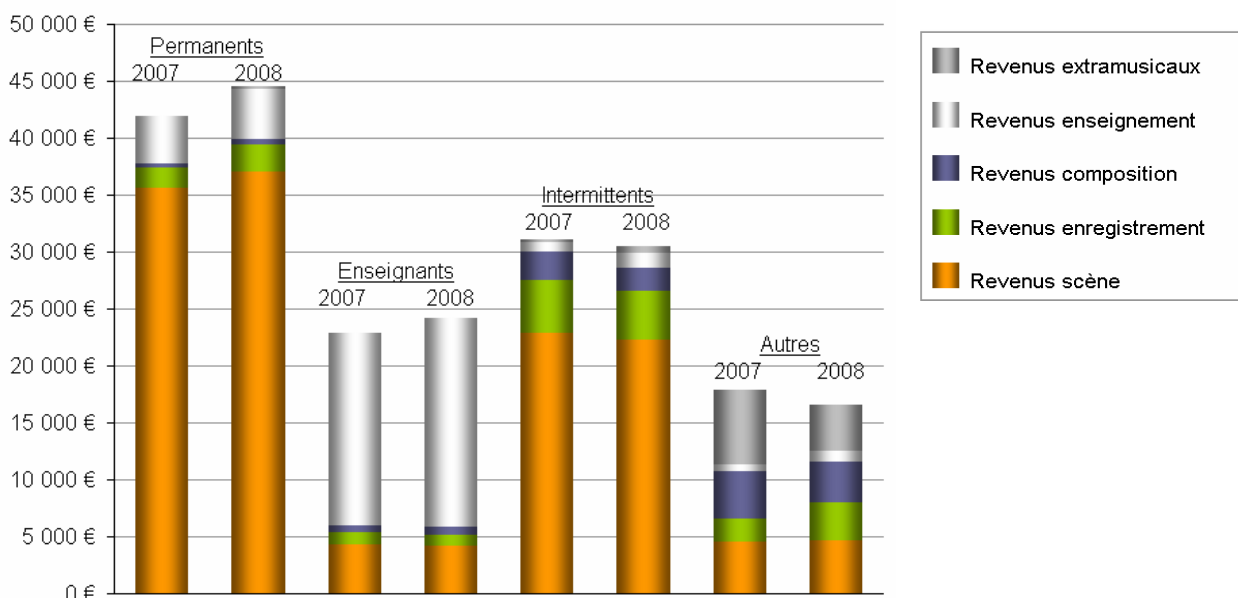
Sources et revenus des artistes interprètes de la musique  
Ensemble de l'échantillon



On observe entre 2007 et 2008 une légère baisse du revenu global moyen des artistes interprètes de la musique (-0,29%). Mais cette relative stabilité peut cacher des variations importantes au niveau individuel. En effet, entre 2007 et 2008, chaque musicien a vu ses revenus varier en moyenne de + ou - 2149 €, ce qui correspond à environ 7% du revenu annuel global moyen. En 2008, le revenu maximum déclaré dans le cadre de cette étude s'élève à 101 136 € (101 261 € en 2007).

## Analyse par profil

Sources et revenus des artistes interprètes de la musique  
Analyse par profil



Chez les Permanents, ce sont les cachets de la scène (cf. p.4) et les revenus de l'enregistrement qui font varier le revenu global, alors que les salaires provenant d'activités permanentes restent stable. Cette catégorie d'interprètes est par ailleurs celle qui a les revenus les plus élevés, grâce aux salaires de musiciens permanents. Il s'agit également d'une situation professionnelle stable, puisque la plupart des revenus proviennent d'un emploi fixe.

Le revenu global des Intermittents est le plus élevé après celui des Permanents, en partie grâce aux Allocations Retour à l'Emploi/ARE (ventilées entre revenus de la scène et revenus de l'enregistrement). Celles-ci représentent en effet entre 38 et 39% de la totalité des revenus.

Enfin, c'est dans la catégorie « Autres » que les variations individuelles peuvent être les plus fortes (+/- 5195 € de variation en moyenne par personne). Au sein de ce profil, on trouve trois types de situations : ceux qui tirent la plus grande partie de leurs revenus des droits d'auteurs; ceux qui, à la périphérie de la profession, ont surtout des activités extra musicales; enfin, ceux qui ne touchent que de très faibles revenus, avec peu d'activités. Cette dernière catégorie représentait en 2008 environ 5% des musiciens interrogés, contre moins de 7% en 2007.

## Détail des catégories de revenus

### Revenus de la scène

- Salaires pour poste de permanent d'orchestre ou de chœur.
- Cachets de la scène + ventilation ARE/congés spectacles.
- Revenus de gestion de structure correspondant à des activités scéniques.

### Revenus de l'enregistrement [sonore + radiodiffusion]

- Cachets de l'enregistrement sonore et de la radiodiffusion + ventilation ARE/congés spectacles.
- Rémunérations pour cessions de droits.
- Royalties et avances sur royalties.
- Droits SPEDIDAM et ADAMI (et versés par la SAI).
- Revenus de gestion de structure correspondant à des activités d'enregistrement.

### Revenus de la composition

- Droits d'auteurs (principalement SACEM).

### Revenus de l'enseignement

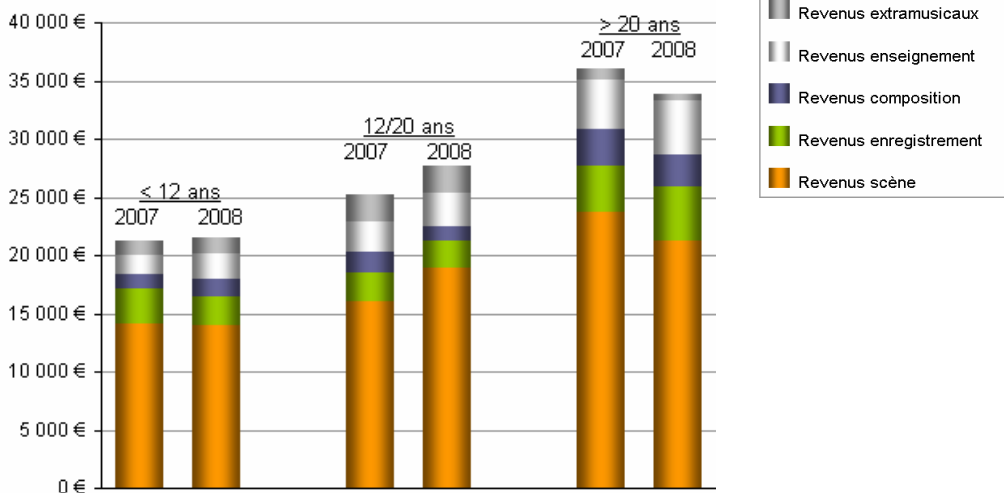
- Rémunérations correspondantes à toute activité d'enseignement musical.

### Revenus extra musicaux

- Rémunérations correspondantes à toute activité non musicale.

## Analyse selon l'ancienneté professionnelle et le sexe

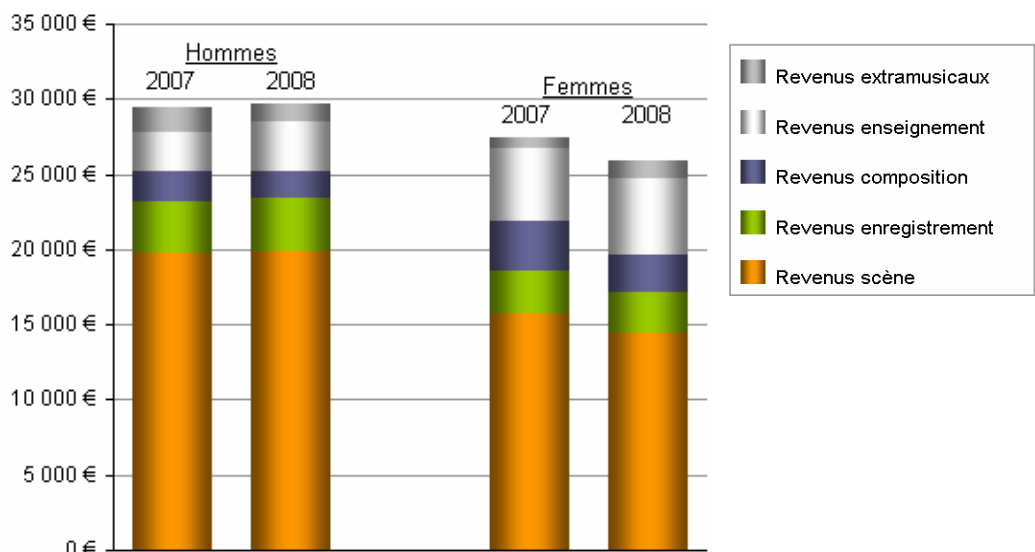
### Structure et évolution des revenus selon l'ancienneté professionnelle



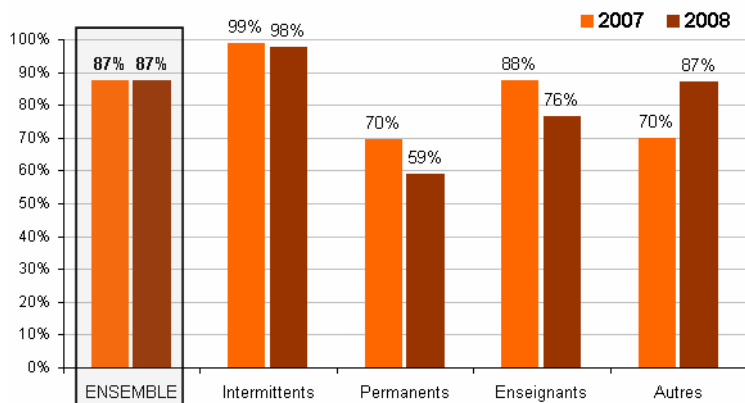
Les revenus augmentent avec l'ancienneté professionnelle. En revanche, le revenu moyen des + de 20 ans d'ancienneté diminue en 2008. À noter que moins on a d'ancienneté professionnelle, plus les variations du revenu global peuvent être importantes au niveau individuel (+/- 5 083 € pour les moins de 12 ans d'ancienneté).

En 2008, le revenu moyen des femmes est de 27% moins élevé que celui des hommes, et en baisse de 5,5% par rapport à 2007 (alors que celui des hommes augmente). Chez les femmes, les variations de revenu au niveau individuel peuvent aussi être très fortes (+/- 9000 € contre +/- 4204 € pour les hommes).

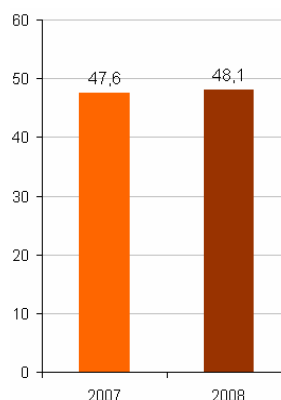
### Structure et évolution des revenus selon le sexe



## Part des artistes interprètes de la musique ayant perçu des cachets en 2007 et en 2008



## Nombre moyen de cachets perçus: + 1% pour l'ensemble de l'échantillon

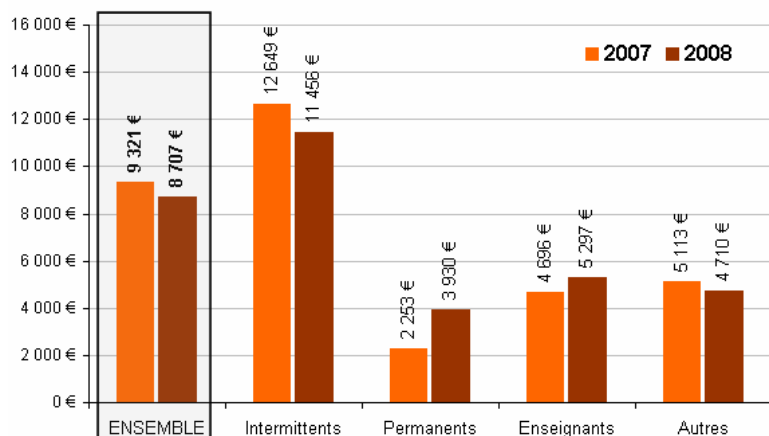


Le nombre total de personnes ayant perçu des cachets reste stable sur les 2 années étudiées.

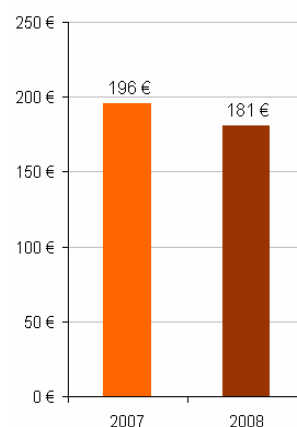
Les Permanents et les Enseignants ont été moins nombreux à percevoir des cachets en 2008. Dans le profil « Autre », la proportion de musiciens percevant des cachets augmente.

Par ailleurs, si l'on regarde l'ensemble de l'échantillon, le nombre moyen de cachets perçus évolue peu (+1 %).

## Montant moyen des cachets perçus en 2007 et en 2008



## Montant du cachet moyen Ensemble de l'échantillon

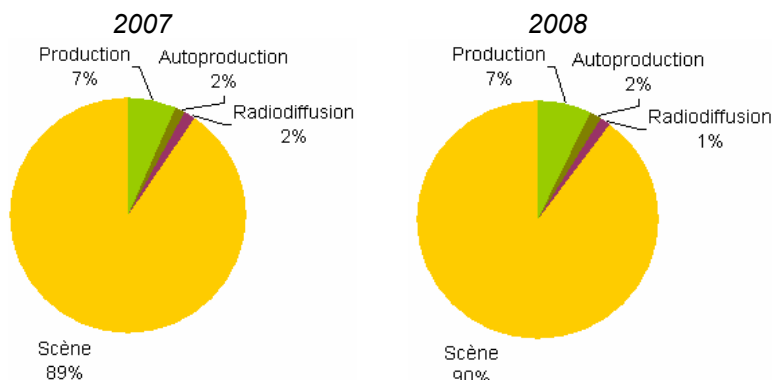


Le montant total moyen des cachets perçus baisse de 6,6% entre 2007 et 2008 pour l'ensemble des musiciens ayant perçu ce type de rémunération.

Chez les Permanents et les Enseignants, les cachets perçus augmentent car les musiciens qui touchent peu de cachets sont moins nombreux en 2008, alors que le nombre de ceux qui touchent des cachets importants reste stable.

Le montant du cachet moyen (scène, enregistrement sonore et radiodiffusion confondus) diminue (-7,6%).

## Répartition du montant des cachets perçus entre la scène, l'enregistrement sonore (production et autoproduction), et la radiodiffusion.



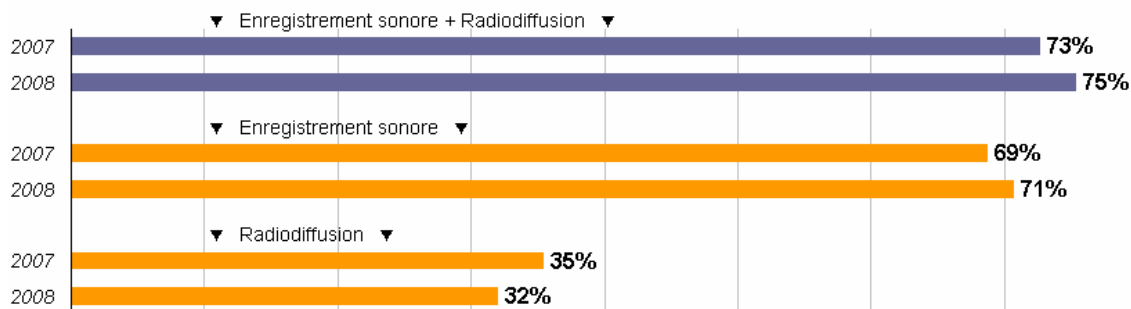
La scène procure les 9/10<sup>ème</sup> des cachets perçus, une proportion stable sur les 2 années étudiées.

En prenant en compte les autres revenus (licences légales, royalties, cessions de droits), générés par l'enregistrement sonore et la radiodiffusion représentent en 2008 comme en 2007 12% du revenu global annuel moyen.

Quant aux cachets tirés des enregistrements réalisés en autoproduction et de la radiodiffusion, ils restent marginaux.

## L'ENREGISTREMENT SONORE ET LA RADIODIFFUSION

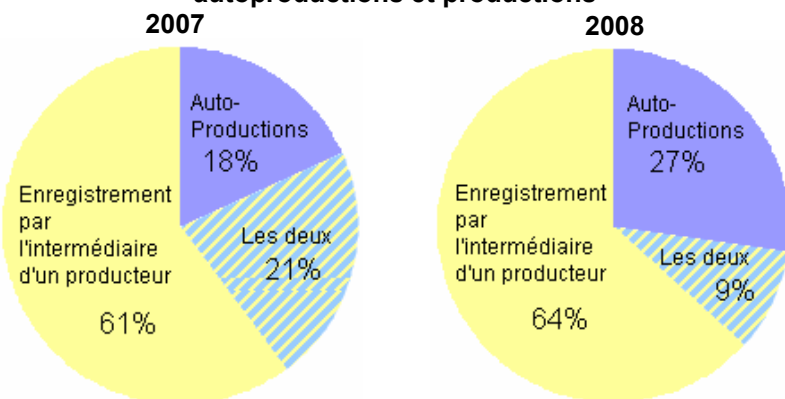
### Part des artistes interprètes de la musique réalisant des activités d'enregistrement sonore ou de radiodiffusion



Parmi les musiciens interrogés, les pratiques d'enregistrement sonore et de radiodiffusion évoluent à la hausse pour la première et à la baisse pour la seconde. La radiodiffusion ne concerne qu'environ un tiers de artistes interprètes de la musique, la plupart réalisant par ailleurs des activités d'enregistrement sonore.

## L'autoproduction

### Répartition des activités d'enregistrement sonore entre autoproductions et productions

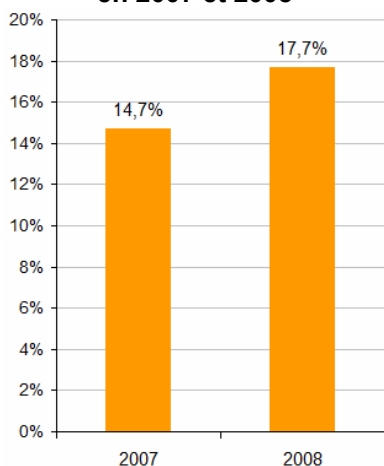


D'une année sur l'autre, la part des musiciens interrogés enregistrant à la fois pour le compte de producteurs et dans le cadre d'autoproductions baisse fortement.

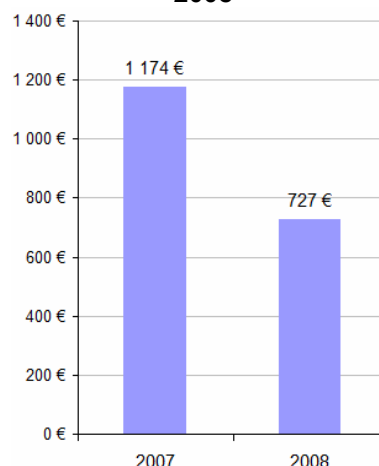
C'est surtout la part des enregistrements dépendants de producteurs qui diminue.

## Les royalties

### Part des musiciens qui ont touché des royalties en 2007 et 2008



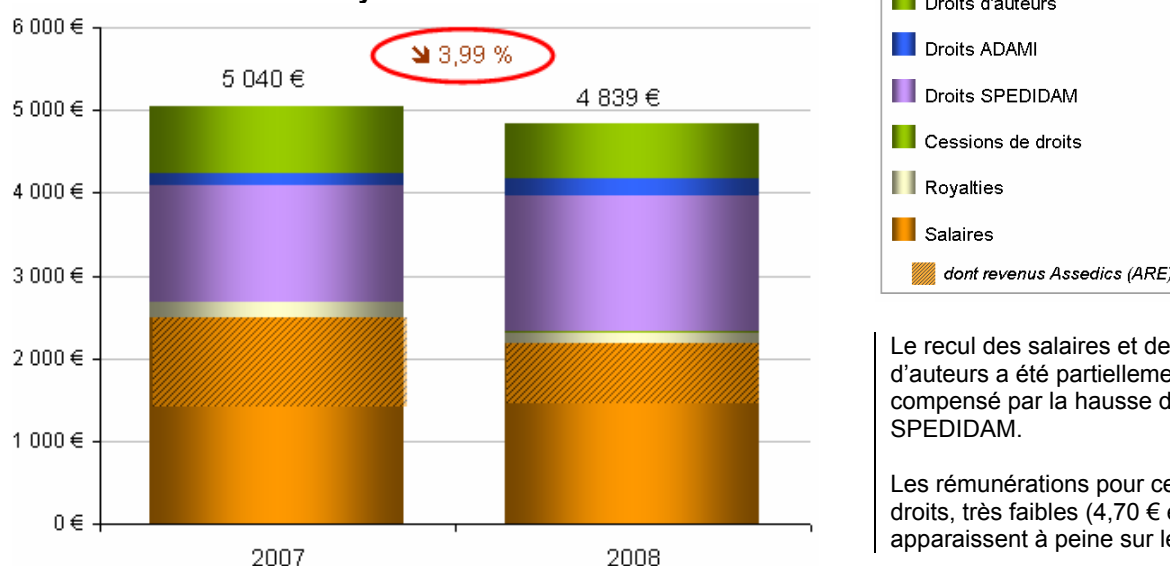
### Montant moyen des royalties perçues en 2007 et 2008



La part des musiciens ayant touché des royalties augmente en 2008, mais le montant moyen des royalties perçues diminue substantiellement en 2008.

## Sources de revenus de l'enregistrement sonore et de la radiodiffusion

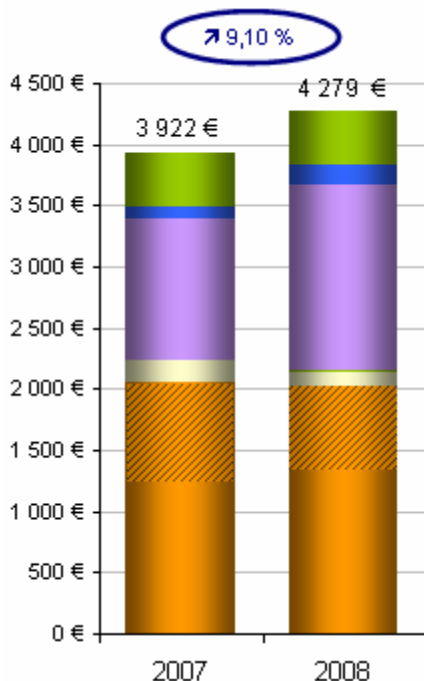
### Revenus de l'enregistrement sonore et de la radiodiffusion pour les musiciens ayant eu ces activités.



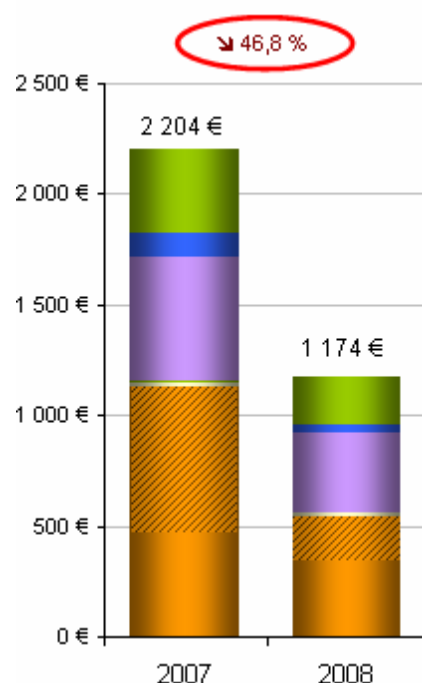
Le recul des salaires et des droits d'auteurs a été partiellement compensé par la hausse des droits SPEDIDAM.

Les rémunérations pour cessions de droits, très faibles (4,70 € en 2008), apparaissent à peine sur le graphique.

### Sources de revenus de l'enregistrement sonore



### Sources de revenus de la radiodiffusion

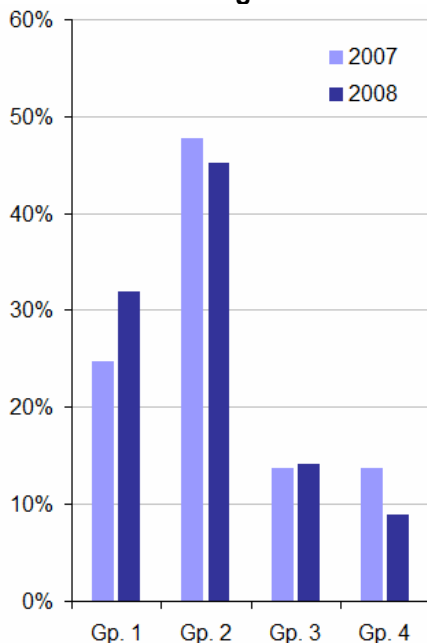


Ce sont les revenus SPEDIDAM qui tirent les revenus de l'enregistrement sonore vers le haut. La baisse dans la radiodiffusion explique la baisse des revenus de l'enregistrement. Cette baisse est principalement due aux cachets (-52%).

#### Notes :

- Ces évolutions sont calculées uniquement pour les musiciens ayant eu une activité d'enregistrement sonore et/ou de radiodiffusion en 2007 ou en 2008, et ne prennent donc pas en compte l'ensemble des 150 musiciens du panel.
- Les droits SPEDIDAM et ADAMI sont ventilés entre l'enregistrement sonore et la radiodiffusion proportionnellement à la répartition des cachets entre ces deux activités (90% / 10%).
- Les droits d'auteurs sont ventilés à partir d'une moyenne pondérée entre la répartition des cachets entre scène, enregistrement sonore et radiodiffusion et les perceptions SACEM de la scène, de la phonographie et des médias.

## Répartition en 4 groupes des musiciens ayant enregistré, selon leurs revenus de l'enregistrement



Cette analyse permet d'étudier la répartition des revenus de l'enregistrement en fonction du montant total des rémunérations perçues. Elle met notamment en lumière la progression des salaires par rapport aux revenus SPEDIDAM (cf. ci-dessous).

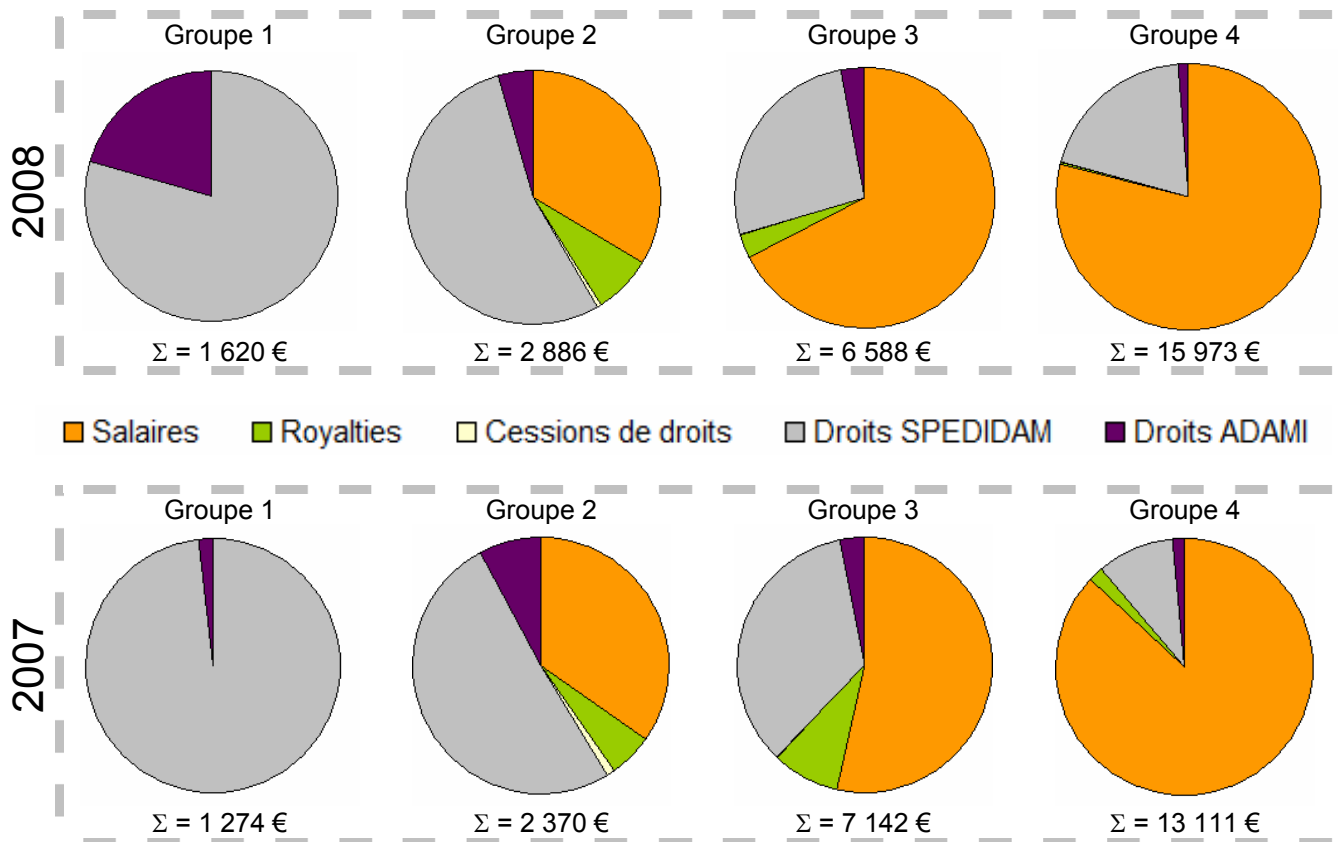
Revenus provenant des activités d'enregistrement sonore et de radiodiffusion, pris en compte pour la constitution des groupes :

- Cachets / ARE / Congés spectacles
- Royalties et avances sur royalties
- Rémunérations pour cessions de droits
- Rémunérations pour gestion de structure.

**Groupe 1 : 0 €**  
**Groupe 2 : 0,01 € à 3000 €**  
**Groupe 3 : 3000,01 € à 6000 €**  
**Groupe 4 : > 6000 €**

Entre 2007 et 2008, la part des musiciens ayant effectué des enregistrements non rémunérés a augmenté de 28%.

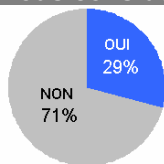
## Sources de revenus de l'enregistrement sonore et de l'audiovisuel Analyse par groupe, hors droits d'auteurs



Lorsque les revenus de l'enregistrement augmentent, la part des cachets devient prépondérante. Les revenus SPEDIDAM jouent un rôle de régulateur pour les bas revenus.

## LE BAROMÈTRE DE LA PROFESSION

### Vous considérez-vous dans une situation de précarité ?



En 2008, près de 30% des musiciens interrogés se considèrent eux même dans une situation de précarité. Ce sentiment est le plus souvent lié à de faibles revenus, ou encore à l'absence d'employeur stable. Les Intermittents, et la catégorie « Autres » sont ainsi les plus concernés.

La crise de l'industrie musicale joue également un certain rôle dans ce ressenti.

### Comment considérez-vous votre situation professionnelle en 2008 par rapport à 2007 ?

Moins bonne qu'avant

36%

Non modifiée car toujours aussi difficile

17%

Non modifiée car toujours aussi bonne

20%

Meilleure qu'avant

23%

Autres réponses

5%

53% des artistes interprètes de la musique estiment que l'année écoulée a vu une dégradation ou une situation toujours aussi difficile sur le plan professionnel.

43% des musiciens interrogés estiment que l'année écoulée a été, sur le plan professionnel, bonne ou meilleure qu'avant.

### Comment voyez-vous votre situation professionnelle pour l'année à venir ?

Je suis inquiet car ma situation professionnelle se dégrade

27%

Ma situation professionnelle sera stable

27%

Je suis plutôt optimiste

25%

Je ne sais pas, cela dépend de facteurs non connus

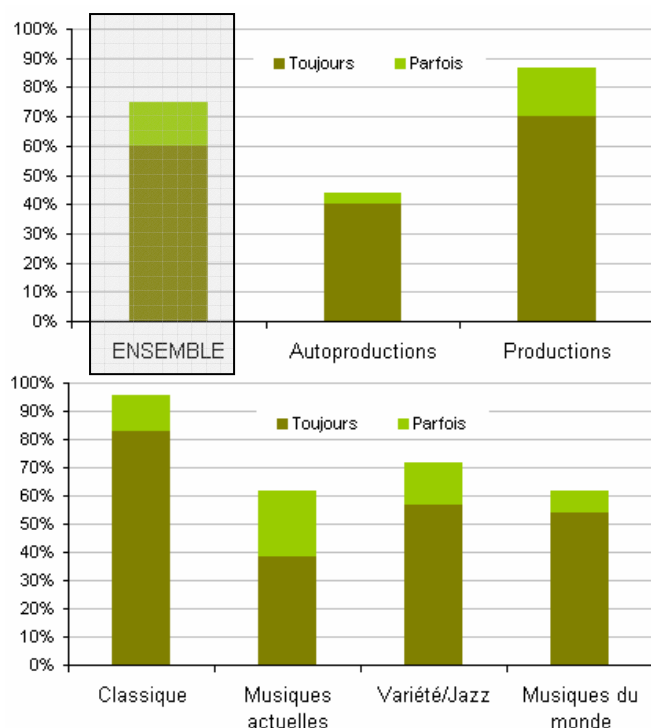
21%

**25% seulement sont optimistes** sur leurs perspectives professionnelles.

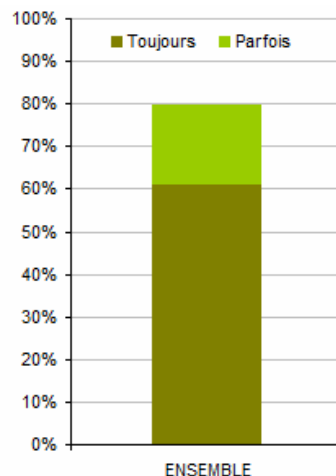
48% se partagent entre incertitude et dégradation.

### Lors de vos séances d'enregistrement, avez-vous signé des feuilles de présence SPEDIDAM ?

En 2008



En 2007



Les  $\frac{3}{4}$  des musiciens déclarent avoir signé des feuilles de présences lors des séances d'enregistrement. Ce taux est plus faible dans le cas des autoproductions et dans les musiques actuelles.